

- Promouvoir un environnement qui favorise et encourage l'expérimentation sur les modes de transport écologiques afin de diversifier les options ou de démontrer les avantages sociaux ou économiques du transport durable. Faire connaître les pratiques exemplaires.

## **Qualité de l'environnement**

### ***Protection de l'environnement et réduction des déchets***

- Réduire au minimum les émissions de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre et de bruit ainsi que les rejets de contaminants dans les eaux de surface, les eaux souterraines (eau douce et eau salée) et les sols.
- Réduire le plus possible la production de déchets à chaque phase du cycle de vie des véhicules, des navires et de l'infrastructure des transports. Réduire, réutiliser et recycler.
- Diminuer le bruit de la circulation et établir des normes en termes de décibels pour éviter la nuisance acoustique pouvant nuire à la qualité de vie des personnes et des animaux.
- S'assurer que le taux d'utilisation des ressources renouvelables ne dépasse pas leur taux de régénération et veiller à une utilisation minimale des ressources non renouvelables.
- Voir à ce que des systèmes de gestion d'urgence soient en place pour permettre une intervention en cas de déversements et d'autres incidents liés aux transports.
- Déterminer des indicateurs de transport durable de même que des points de repère à court, moyen et long termes ainsi que des objectifs quantifiés concernant l'accroissement de la circulation et de la pollution due à la circulation qui soient, au minimum, conformes aux objectifs établis dans la Convention-cadre sur les changements climatiques.